



Bourses collège

publié le 07/09/2020

Chers parents,

Pour les élèves qui étaient déjà scolarisés en 2019 - 2020 au collège et qui auraient fait une demande de bourses l'année dernière, s'il vous apparaît le message joint en pièce jointe, vous ne pourrez pas refaire de demande, celle-ci sera reconduite automatiquement pour l'année scolaire 2020 - 2021.

Cordialement

 [scolarite_services_bourses_college](#) (PDF de 188.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.